



## Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 20 mars.

***M***oins d'un an après l'élection présidentielle qui a permis l'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron, les contre-réformes qu'il a mises en œuvre ont porté des coups sévères au modèle social français.

Après la casse du Code du travail, la suppression de l'impôt sur le capital, le gel du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires, et le rétablissement du jour de carence, le gouvernement a franchi une nouvelle étape, en préconisant un plan de départ volontaire dans la Fonction publique.

Cette annonce est en cohérence avec les projets d'abandons de missions et la suppression de 120 000 d'emplois de fonctionnaires sur le quinquennat, et elle s'inscrit dans le cadre du plan « *Action publique 2022* », qui doit dégager 4,5 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2020.

La présentation du document d'orientation pour l'ouverture de 4 nouveaux chantiers dans la Fonction publique constitue une attaque frontale contre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, qui permettent de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La volonté gouvernementale de recours au contrat comme modalité de recrutement ne peut se faire qu'au détriment de la nécessité de créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin. Faut-il aussi rappeler alors que se profile la dernière session du dispositif Sauvadet, l'absence de perspectives de titularisation des contractuels.

La question des salaires est toujours une préoccupation majeure pour la CGT, en 2015 nous n'avons pas signé le protocole d'accord PPCR, aujourd'hui nous constatons qu'il est largement insuffisant, son financement n'était pas garanti comme en témoignent les mesures de report prises par l'actuel gouvernement.

Les personnels ont ainsi pu découvrir une baisse nette de leur salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, contrairement aux promesses du candidat Macron d'augmenter le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, depuis 2000, pour les fonctionnaires, la perte cumulée de pouvoir d'achat s'élève à près de 14 % .

Pour le gouvernement la seule réponse aux exigences légitime de hausse des salaires, est le développement de la part individuelle de la rémunération. C'est déjà le cas pour les dispositifs comme le RIFSEEP ou la mise en œuvre de la classe exceptionnelle qui n'ont permis d'améliorer que la carrière de quelques-uns sans prendre en compte la situation de la majorité des personnels.

Si nous savons, comme l'a montré Pierre Bourdieu depuis plus de 50 ans, que l'École est une machine à reproduire les inégalités sociales, le baccalauréat permettait encore, à chaque bachelier de choisir, largement au moins la licence de son choix.

La réforme mise en place avec « *parcours sup* » généralise la sélection à l'entrée de l'université, au prétexte que le tirage au sort n'était pas égalitaire, alors que celui-ci ne concernait qu'un nombre très limité d'étudiants, souhaitant s'engager dans certains cursus.

La vraie inégalité est simplement le fait d'écarter certains jeunes des études supérieures, souvent sur des critères géographiques et sociaux.

Nous craignons aussi que la réforme du bac et la réforme de la voie professionnelle engagée par le ministre n'aboutissent au même résultat.

La spécialisation précoce des élèves va dans ce sens, la réforme organise, en réalité, une orientation, dès la seconde, avec un choix de spécialités vers les cursus post-bac, cela accentuera les déterminismes sociaux, qui étaient déjà à l'œuvre dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes spécialités en fonction des « *attendus* » de Parcoursup et les autres.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que les textes sur deux bacs prévus au Conseil Supérieur de l'Éducation du 21 mars soient retirés.

La réforme annoncée de l'enseignement professionnel, est aussi un sujet de préoccupation pour nous, elle présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes. Il s'agit là d'une approche dogmatique de ce mode de formation où 1 jeune sur 5 ne finit pas sa première année de formation.

Pour la CGT Éduc'action, la voie professionnelle n'a pas vocation à servir d'antichambre de l'apprentissage, c'est l'idée principale avancée dans le rapport Calvez-Marcon avec les passages possibles du scolaire vers l'apprentissage en fin de seconde et de première bac pro. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage par la mixité des parcours et des publics conduira inexorablement à terme, à une remise en cause du statut de PLP.

La volonté de découper les diplômes en blocs de compétences et de gommer les frontières entre formation initiale et continue enlèvera au futur salarié les rémunérations et les conditions de travail garanties par le diplôme dans les conventions collectives et les accords d'entreprise ;

Nous savons bien que moins le niveau de formation initiale est élevé, moins une personne utilise son droit à la formation continue tout au long de la vie.

La CGT Éduc'action partage l'ambition d'excellence pour la voie professionnelle du lycée, c'est pour cela que nous sommes attachés à une formation initiale exigeante, ayant pour ambition la scolarisation des jeunes jusqu'à 18 ans.

D'autres choix politiques doivent être faits et sont possibles, pour construire le rapport de force, la CGT appelle tous les agents de la Fonction publique à être massivement en grève ce jeudi 22 mars et à participer aux manifestations afin de faire entendre leurs exigences et leurs propositions pour renforcer la Fonction publique.

Pour terminer cette intervention, nous souhaitons attirer votre attention sur la gestion des personnels non titulaires de l'académie de Créteil.

De nombreux problèmes sont observés, au regard de l'application des textes réglementaires.

Nous tenons à votre disposition le détail précis des points de dysfonctionnements que nous avons relevés.

Les informations que nous avons au sujet de la préparation de la rentrée 2018 montrent que les suppressions de postes effectivement réalisées dans certaines académies sont au-delà de celles qui avaient été annoncées au Comité Technique Ministériel du mois de décembre. C'est le cas notamment dans l'académie d'Amiens, nous souhaitons que cette situation puisse être corrigée dans l'intérêt du service public d'éducation.